NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/835
1er décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 134 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DU GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES DES NATIONS UNIES POUR L'IRAN ET L'IRAQ

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 5	2
II.	ETAT DES QUOTES-PARTS	6	3
III.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	7	4
IV.	DEPENSES ET ENGAGEMENTS NON LIQUIDES POUR LA PERIODE DU 9 AOUT 1988 AU 30 SEPTEMBRE 1989	8 - 10	5
V.	ADMINISTRATION FINANCIERE	11 - 15	6
VI.	DECISIONS INCOMBANT A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION	16	8

ANNEXES

I.	Affectation des ressources de la période allant du 9 août 1988 au 30 septembre 1989	9
II.	Budget révisé de la période allant du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990, et prévisions pour la période allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991	11
III.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 : indications complémentaires	13
IV.	Effectifs : tableau actuel et tableau proposé	21

89-31367 7826P (F)

/...

20p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté, le 21 décembre 1988, la résolution 43/230 sur le financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq durant la période du 9 août 1988 au 8 février 1990. A ce moment-là, le mandat du Groupe avait été fixé par le Conseil de sécurité (résolution 619 (1988) du 9 août 1988) à une période de six mois allant du 9 août 1988 au 8 février 1989.

2. Au paragraphe 1 de la section I de ladite résolution 43/230, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18,3 millions de dollars, en sus du crédit d'un montant brut de 35,7 millions de dollars déjà ouvert par sa résolution 42/233 du 17 août 1988, pour la période de six mois allant du 9 août 1988 au 8 février 1989 inclusivement. Au paragraphe 4 de la section I de la même résolution, elle a autorisé le Secrétaire général à autoriser mensuellement pour le Groupe des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 7 986 000 dollars (soit un montant net de 7 889 000 dollars), avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pendant la période de 12 mois commençant le 9 février 1989, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat du Groupe au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 619 (1988). Ces dépenses devraient être réparties entre les Etats Membres selon la formule énoncée au paragraphe 5 de la résolution 43/230.

3. Par sa résolution 631 (1989) du 8 février 1989, le Conseil de sécurité a reconduit le mandat du Groupe pour une période de 7 mois et 22 jours, du 9 février au 30 septembre 1989. Dans une lettre du 9 février 1989 au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur, conformément à la procédure énoncée dans la résolution 43/230 de l'Assemblée, a demandé que le Comité consultatif donne son assentiment à ce que le Secrétaire général engage, pour la période du 9 février au 30 septembre 1989 inclusivement, des dépenses d'un montant brut de 61 678 175 dollars (soit un montant net de 60 929 016 dollars), ces dépenses étant réparties entre les Etats Membres. Le Contrôleur se référait aussi au paragraphe 5 de la section I de la résolution 43/230, où l'Assemblée avait décidé que les contributions volontaires d'un montant de 11 millions de dollars au Groupe seraient créditées en tant que recettes au Compte spécial du Groupe et qu'il serait tenu compte de ce montant pour calculer le montant total à répartir entre les Etats Membres pour les futurs mandats, y compris le suivant, sur la base des propositions du Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif tenant compte de l'état de recouvrement des quotes-parts et des obligations juridiques du Groupe. Le Contrôleur, ayant indiqué le montant des quotes-parts non acquittées pour la période de six mois ayant pris fin le 8 février 1989, faisait savoir au Comité que, de l'avis du Secrétaire général, le bon fonctionnement du Groupe pâtirait si une part quelconque des recettes de 11 millions de dollars provenant de contributions volontaires était comprise dans le calcul du montant total à demander aux Etats Membres pour la nouvelle période de mandat. Dans une lettre datée du 14 février 1989, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général, notamment, qu'il lui donnait son assentiment pour engager des dépenses d'un montant brut de 61 678 175 dollars pour le nouveau mandat, le montant total étant demandé aux Etats Membres.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

4. Dans une lettre du 1er mars 1989 au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a informé le Comité que le Secrétaire général avait l'intention de proposer à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-quatrième session, que, par souci de l'efficacité administrative et d'une utilisation plus judicieuse des crédits ouverts et autorisés pour les deux premiers mandats, ces deux périodes de mandat, du 9 août 1988 au 8 février 1989 et du 9 février 1989 au 30 septembre 1989, soit un total de 13 mois et 23 jours, soient considérées, à titre exceptionnel, comme un seul exercice comptable ou budgétaire, le Comité étant prié de bien vouloir donner son assentiment à cette proposition. Dans la même lettre, le Contrôleur informait aussi le Comité que le Secrétaire général avait l'intention de proposer à l'Assemblée, à sa quarante-quatrième session, que l'exercice budgétaire spécial du Groupe soit, à compter du 1er octobre 1989, de 12 mois, commençant le 1er octobre d'une année et se terminant le 30 septembre de l'année suivante, sous réserve que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat du Groupe. Dans une lettre datée du 20 mars 1989, le Président du Comité consultatif a fait savoir au Secrétaire général que, si le Comité n'avait pas d'objection à ce que les deux mandats allant du 9 août 1988 au 30 septembre 1989 soient considérés comme un seul exercice budgétaire, il fallait y voir une mesure exceptionnelle, ne constituant pas un précédent pour la détermination des futurs exercices budgétaires d'opérations de maintien de la paix. Selon le Comité consultatif, cet arrangement ne modifiait pas l'obligation des Etats Membres d'acquitter leurs quotes-parts pendant les périodes initiales du mandat.

5. Par sa résolution 642 (1989) du 29 septembre 1989, le Conseil de sécurité a reconduit le mandat du Groupe pour une nouvelle période de six mois, du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990. Dans une lettre du 6 octobre 1989 au Président du Comité consultatif, le Contrôleur, conformément à la procédure énoncée dans la résolution 43/230 de l'Assemblée, a demandé que le Comité donne son assentiment à ce que le Secrétaire général engage, pour le mandat commençant le 1er octobre 1989, un montant brut maximum de 34 153 825 dollars (soit un montant net de 33 738 984 dollars), ces dépenses étant réparties entre les Etats Membres. Le Contrôleur informait aussi le Comité qu'au 30 septembre 1989, les quotes-parts non acquittées au Groupe se chiffraient à 9 229 925 dollars. Dans une lettre du 13 octobre 1989, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité donnait son assentiment à ce qu'il engage des dépenses d'un montant brut maximum de 34 153 825 dollars (soit un montant net de 33 738 984 dollars) pour la période du 1er octobre 1989 au 8 février 1990, mais qu'il comprenait que la dernière période de 1 mois et 20 jours du mandat (du 9 février au 31 mars 1990), pour laquelle la résolution 43/230 de l'Assemblée ne contenait pas d'autorisation financière, serait traitée dans le contexte du rapport que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée, lors de sa quarante-quatrième session, au sujet du financement du Groupe.

II. ETAT DES QUOTES-PARTS

6. Au 31 octobre 1989, des quotes-parts d'un montant net total de 114 812 611 dollars avaient été demandées aux Etats Membres au titre du Groupe, pour la période allant de sa création au 30 septembre 1989. Les contributions reçues pour la même période s'élevaient à 105 591 613 dollars, soit un trou

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

de 9 220 998 dollars pour la période. Des contributions d'un montant total net de 33 866 585 dollars ont aussi été demandées aux Etats Membres pour la période du 1er octobre 1989 au 8 février 1990; sur ce montant, des contributions se chiffrant à 2 155 dollars avaient été reçues au 31 octobre 1989.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

7. Au paragraphe 1 de la section II de sa résolution 43/230, l'Assemblée générale a demandé que des contributions volontaires pouvant être acceptées par le Secrétaire général soient versées au Groupe, en espèces, en monnaies convertibles ou facilement utilisables et sous forme de fournitures et de services. On trouvera ci-après la liste à jour des contributions volontaires, en espèces et en nature, sous forme de dons purs et simples de gouvernements au Groupe, depuis sa création jusqu'à ce jour :

	Pays	Contributions
a)	Iran (République islamique d')	Locaux à usage de bureaux.
b)	Iraq	Locaux à usage de bureaux; transport par terre et par air pendant la phase initiale de l'opération.
c)	Japon	10 millions de dollars en espèces.
d)	Koweït	Six camions, mobilier et matériel de bureau, matériel d'atelier pour véhicules, fournitures et matériel électriques et de transmissions, fournitures et matériels divers.
e)	Maroc	1 million de dollars en espèces.
f)	Nouvelle-Zélande	Coût partiel de la préparation et du positionnement d'un avion (Andover) dans la région de la mission.
g)	République de Corée	Deux chariots élévateurs et diverses pièces de mobilier et de matériel de bureau.
h)	Suisse	Un avion à turbo-propulseur Jetstream 31; évacuation d'un observateur militaire de Bagdad à Montréal par ambulance aérienne.
i)	Union des Républiques socialistes soviétiques	Transport par avion de personnel militaire rapatrié au Canada.

Le Secrétaire général n'a pas reçu de contributions volontaires sur la base d'avances.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

IV. DEPENSES ET ENGAGEMENTS NON LIQUIDES POUR LA PERIODE DU 9 AOUT 1988 AU 30 SEPTEMBRE 1989

8. L'annexe I donne le détail des montants révisés concernant le Groupe pour la période du 9 août 1988 au 30 septembre 1989 et indique les dépenses effectives et les engagements de cette période jusqu'au 31 octobre 1989, date à laquelle il existait pour cette période un solde inutilisé de 18 338 760 dollars. Ce solde est surtout dû au fait que l'on n'a pas appliqué intégralement le plan original sur la base duquel les prévisions de dépenses avaient été établies. Les raisons pour lesquelles le déploiement du personnel et du matériel n'a pas eu toute l'ampleur prévue sont exposées dans le rapport du 22 septembre 1989 (S/20862) du Secrétaire général au Conseil de sécurité, dont le paragraphe 10 est ainsi conçu :

> "Le personnel civil actuellement présent dans la zone d'opérations se compose de 105 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 93 fonctionnaires recrutés localement. Cet effectif est sensiblement inférieur au nombre de postes autorisé. Des difficultés ont persisté dans le recrutement sur le plan international de certains spécialistes dont les compétences étaient également nécessaires pour de nouvelles missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le recrutement de fonctionnaires locaux a été gêné par des difficultés de procédure en Iran. On a différé aussi le recrutement de quelques fonctionnaires d'appui dans l'attente du succès des négociations concernant le déploiement d'hélicoptères du GOMNUII et la constitution d'une unité navale. D'une façon générale, le GOMNUII continue d'appliquer une politique de recrutement très prudente, afin de ne pourvoir que les postes qui sont d'une nécessité immédiate."

9. Les principaux facteurs expliquant l'existence du solde inutilisé sont les suivants :

a) 105 internationaux ont pris position dans la zone d'opérations, alors que le budget en prévoyait 174;

b) On emploie dans la région de la mission 93 civils locaux, alors que le budget en prévoyait 150;

c) 57 militaires (18 membres du personnel aérien, 35 membres de la police militaire et 4 médecins), non compris les observateurs militaires, ont pris position, alors que le budget en prévoyait 240;

d) 12 hélicoptères et 2 patrouilleurs prévus par le budget n'ont pas été déployés;

e) 346 véhicules, y compris 6 camions à titre de contribution volontaire en nature, ont été déployés, alors que le budget en prévoyait 376;

f) L'utilisation des articles fournis au Groupe à titre de contributions volontaires en nature (voir plus haut, par. 7), a permis de faire moins d'achats que prévu.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

10. Au paragraphe 3 de son rapport A/43/696, le Secrétaire général a indiqué que certaines dépenses relatives à l'unité militaire de transmissions affectée au Groupe lors de la phase initiale de ses opérations (y compris les frais de positionnement et de rapatriement du personnel et du matériel) n'étaient pas incluses dans les prévisions révisées qu'il présentait alors, car le montant de ces dépenses n'avait pas encore fait l'objet d'un accord avec les Etats Membres intéressés. Cet accord a maintenant été réalisé et un montant de quelque 8,2 millions de dollars a été inclus dans les engagements du Groupe pour la période du 9 août 1988 au 30 septembre 1989. Les dépenses et les engagements non liquidés pour cette période n'englobent pas une partie d'une demande d'un montant équivalant à 30 millions de dollars présentée par un pays pour le coût de la fourniture au Groupe de transports aériens, de véhicules, de services et d'accessoires de transmissions. Cette demande faisant actuellement l'objet de négociations entre l'ONU et le gouvernement intéressé, on n'a comptabilisé qu'un montant de 9,9 millions de dollars comme engagement pour la période du 9 août 1988 au 30 septembre 1989.

V. ADMINISTRATION FINANCIERE

A. Exercice budgétaire

11. Conformément à la lettre du 1er mars 1989 adressée par le Contrôleur au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément à la réponse du Président en date du 20 mars 1989 (voir plus haut, par. 4), le Secrétaire général propose, par souci d'efficacité administrative :

a) Que l'Assemblée générale décide, à titre exceptionnel, que les deux premières périodes de mandat du Groupe, du 9 août 1988 au 30 septembre 1989, soient considérées comme un seul exercice comptable ou budgétaire;

b) Que l'Assemblée générale décide aussi que l'exercice budgétaire spécial du Groupe, à compter du 1er octobre 1989, ait une durée de 12 mois civils, commençant le 1er octobre d'une année et se terminant le 30 septembre de l'année suivante, sous réserve que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat du Groupe.

B. Recettes provenant de contributions volontaires

12. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 43/230, l'Assemblée générale a décidé :

"que les contributions volontaires en espèces versées en tant que dons purs et simples seront considérées comme des recettes à créditer au Compte spécial du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq et seront prises en considération lors du calcul du montant total des quotes-parts des Etats Membres; à cet effet, le Secrétaire général informera l'Assemblée générale, dans chacun de ses rapports sur le Groupe d'observateurs militaires, du montant des quotes-parts acquittées et des contributions volontaires ainsi reçues et lui indiquera, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le moment où les contributions volontaires en espèces versées en tant que dons

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

purs et simples pouront être déduites du montant total des quotes-parts des Etats Membres, ainsi que le niveau de cette déduction, compte tenu de l'état de recouvrement des quotes-parts et des obligations juridiques du Groupe d'observateurs militaires, y compris les remboursements aux pays qui fournissent des contingents".

Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 42/230, l'Assemblée générale est convenue, en attendant la présentation d'un rapport du Secrétaire général (publié depuis sous la cote A/44/624) contenant des directives techniques régissant le traitement et l'évaluation des contributions volontaires faites sous forme de fournitures et de services au Groupe, que ces contributions volontaires pouvaient être acceptées en tant que dons purs et simples, dont la valeur en espèces pourrait entraîner une réduction du montant total des quotes-parts des Etats Membres.

13. Au paragraphe 5 de la section I de sa résolution 43/230, l'Assemblée générale a décidé que les contributions volontaires au Groupe reçues en espèces seraient créditées en tant que recettes au Compte spécial du Groupe et qu'il serait tenu compte de ce montant pour calculer le montant total à répartir entre les Etats Membres pour les futurs mandats, sur la base des propositions du Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif tenant compte de l'état de recouvrement des quotes-parts et des obligations juridiques du Groupe. Les contributions volontaires en espèces ainsi que les dons purs et simples faits au Groupe atteignent un total de 11 millions de dollars (voir par. 7). En outre, le solde inutilisé pour la période du 9 août 1988 au 30 septembre 1989 se chiffre à 18,3 millions de dollars (voir par. 8), alors que les quotes-parts non acquittées pour la même période se chiffraient à 9.2 millions de dollars au 31 octobre 1989 (voir par. 6). Cela étant, le Secrétaire général propose qu'un montant maximum de 10 millions de dollars soit porté au crédit des Etats Membres comme à-valoir sur les quotes-parts à venir, eu égard à l'expérience acquise quant au recouvrement des quotes-parts et attendu qu'il faut prévoir une réserve d'environ 10 millions de dollars pour six semaines de dépenses en attendant que les Etats Membres fassent parvenir leurs quotes-parts pour de nouveaux mandats.

C. Budget révisé pour la période allant du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990

14. Pour ce qui est du mandat de six mois commencé le 1er octobre 1989, le Groupe d'observateurs militaires a continué d'assumer ses responsabilités avec des ressources du même niveau que celles dont il disposait à l'échéance de son mandat précédent. Cela vaut aussi pour le personnel et le matériel déployés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe 9 ci-dessus. Si ces responsabilités restent les mêmes, le Secrétaire général estime que l'autorisation que lui a donnée l'Assemblée générale dans sa résolution 43/230, d'engager des dépenses avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la période de quatre mois et huit jours allant du 1er octobre 1989 au 8 février 1990, permettra de faire face aux dépenses du Groupe pour l'ensemble de la période de six mois allant du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990. Si ces responsabilités sont modifiées avant le 31 mars 1990 et si des ressources supplémentaires sont alors nécessaires, le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif. Il propose donc de proroger jusqu'au 31 mars 1990

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

l'autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/230 pour la période allant du 1er octobre 1989 au 8 février 1990.

15. L'annexe II présente le budget révisé des dépenses pour le mandat de six mois commencé le 1er octobre 1989 et courant jusqu'au 1er mars 1990, et les coûts estimatifs afférents à la période de 12 mois allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat du Groupe d'observateurs militaires. L'annexe III donne des indications complémentaires sur les prévisions de dépenses relatives à la période allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1991; l'annexe IV présente le tableau des effectifs actuels et le tableau envisagé.

VI. DECISIONS INCOMBANT A L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

16. En ce qui concerne le financement des activités passées et à venir du Groupe d'observateurs militaires, l'Assemblée générale doit prendre, à sa quarante-quatrième session, les décisions suivantes :

a) Prorogation jusqu'au 31 mars 1990 inclus de l'autorisation donnée dans sa résolution 43/230 pour la période allant du 9 février 1989 au 8 février 1990 inclus;

b) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 61 678 175 dollars (montant net de 60 929 016 dollars), à répartir selon les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 43/230, pour la période de sept mois et 20 jours allant du 9 février 1989 au 30 septembre 1989;

c) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 34 153 825 dollars (montant net de 33 738 984 dollars), à répartir selon les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 43/230, pour la période de six mois allant du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990;

d) Dégagement, sous forme d'ouvertures de crédit et, le cas échéant, d'autorisations de dépenses, des montants nécessaires à l'entretien du Groupe pendant la période commençant le 31 mars 1990, et répartition de ces montants, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat du Groupe au-delà de cette date;

e) Décision de comptabiliser, à titre exceptionnel, les crédits ouverts pour les deux premiers mandats du Groupe, c'est-à-dire du 9 août 1988 au 30 septembre 1989, comme s'ils relevaient d'un même exercice financier;

f) Instauration d'un exercice financier particulier pour le Groupe, s'étendant sur 12 mois, du 1er octobre d'une année civile au 30 septembre de l'année civile suivante, avec effet au 1er octobre 1989, si le mandat du Groupe est prorogé par le Conseil de sécurité;

g) Décision sur la proposition présentée au paragraphe 13 à propos des montants à inscrire au crédit des Etats Membres, en fonction des contributions volontaires qu'ils auront versées au Groupe d'observateurs militaires sous forme de dons purs et simples de l'état courant du règlement des contributions mises en recouvrement et des soldes non utilisés.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE I

Affectation des ressources de la période allant du 9 août 1988 au 30 septembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

		Répartition révisée	Dépenses effectives et engagements non réglés	Soldes inutilisés
1.	Dépenses relatives au personnel militaire			
	a) Observateurs militaires	25 950 000	25 173 500	776 500
	b) Autres personnels militaires	13 749 000	10 268 665	3 480 335
	c) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel militaire	4 540 000	2 669 793	1 870 207
2.	Dépenses relatives au personnel civil			
	a) Personnel recruté sur le plan international	4 762 000	3 348 038	1 413 962
	b) Personnel recruté sur le plan local	1 117 000	1 011 780	105 220
	c) Dépenses communes de personnel	12 865 000	10 548 210	2 316 790
	d) Frais de voyage et indemnités de subsistance	215 000	214 455	545
3.	Location et entretien des locaux	4 418 000	4 417 599	401
4.	Location d'aéronefs	6 908 000	6 244 184	663 816
5.	Location de navires-patrouilleurs	1 770 000	-	1 770 000
6.	Transmissions	2 596 000	2 595 850	150
7.	Achat de matériel de transport	6 000 000	5 170 467	829 533
8.	Achat d'autres matériels	8 557 000	8 171 548	385 452
9.	Entretien et exploitation du matériel de transport	3 082 000	1 757 853	1 324 147

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

		Répartition révisée	Dépenses effectives et engagements non réglés	Soldes inutilisés
10.	Fournitures et services	2 785 015	2 784 846	169
11.	Fret et camionnage	956 000	411 172	544 828
12.	Relèves/voyages	8 372 000	8 371 720	280
13.	Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	915 000	914 890	110
14.	Remboursement du coût standard des contingents	4 565 000	1 894 340	2 670 660
15.	Amortissement des tenues et paquetages individuels	307 000	121 345	185 655
16.	Contributions du personnel	1 249 160	1 183 057	66 103
	Total, rubriques 1 à 16	115 678 175	97 273 312	18 404 863
17.	Recettes provenant des contributions du personnel	(1 249 160)	(1 183 057)	(66 103)

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE II

Budget révisé de la période allant du 1er octobre 1989 au 31 mars 1990, et prévisions pour la période allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

		Budget révisé 1989/1990 (six mois)	Prévisions 1990/1991 (12 mois)
1.	Dépenses relatives au personnel militaire		
	a) Observateurs militaires	11 400	22 752
	b) Autres personnels militaires	3 253	12 395
	c) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel militaire	1 274	2 704
2.	Dépenses relatives au personnel civil		
	a) Personnel recruté sur le plan international	1 720	3 444
	b) Personnel recruté sur le plan local	1 567	3 174
	c) Dépenses communes de personnel	6 121	13 077
	d) Frais de voyage et indemnités de subsistance	70	88
3.	Location et entretien des locaux	232	302
4.	Location d'aéronefs	3 594	14 988
5.	Location de navires-patrouilleurs	460	2 750
6.	Transmissions	850	1 120
7.	Achat de matériel de transport	-	-
8.	Achat d'autres matériels	710	120
9.	Entretien et exploitation du matériel de transport	620	1 054
10.	Fournitures et services	632	659

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

		Budget révisé 1989/1990 (six mois)	Prévisi$ns 1990/1991 (12 mois)
11.	Fret et camionnage	200	180
12.	Relèves/voyages	180	717
13.	Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	200	400
14.	Remboursement de coût standard des contingents	614	2 399
15.	Amortissement des tenues paquetages individuels	42	153
16.	Système intégré d'information de gestion	-	372
17.	Contributions du personnel	414,8	1 968
	Total, rubriques 1 à 17	34 153,8	84 816
18.	Recettes provenant des contributions du personnel	(414,8)	(1 968)

Best Copy Available

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 : indications complémentaires

1. Dépenses relatives au personnel militaire

1. Elles couvrent au total 350 observateurs militaires, 4 médecins et 195 autres militaires, dont 35 policiers, 18 personnes (équipage et personnel d'entretien) affectées aux avions, 30 marins et 112 personnes (équipage et personnel d'entretien) affectées aux hélicoptères. On a tablé sur des effectifs complets pour toute la période de 12 mois, avec, pendant les opérations de relève, un chevauchement de quatre jours pour chaque observateur et chaque médecin et un chevauchement de deux jours pour les 195 autres militaires. Ont également été prévues les indemnités de subsistance pour les missions, aux taux journaliers applicables dans les secteurs d'affectation, pour tout le personnel militaire. Il faut également prévoir le versement d'une indemnité de tenue pour les observateurs militaires et le personnel médical, à raison de 200 dollars par personne et par an. Les gouvernements seront défrayés des soldes et indemnités aux taux standard actuels, ainsi que de l'amortissement des tenues et des paquetages individuels des 195 autres militaires. Les voyages à destination ou en provenance de la zone d'opération sont à la charge du Groupe.

2. Les taux d'indemnité de subsistance qui ont servi à l'ensemble des prévisions des dépenses sont les suivants :

Lieu d'affectation	30 premiers jours	Jours suivants
	(En dollars des Etats-Unis)	
Iran (République islamique d')	197	185
Iraq	176	160

		En dollars des Etats-Unis
a) Observateurs militaires		22 752 000
i) Indemnité de subsistance pour les missions		
Indemnité journalière de subsistance pour les missions de 350 observateurs et quatre médecins, selon le barème applicable au lieu d'affectation	22 682 000	
ii) Indemnité pour tenue et paquetage individuel		
Selon le taux établi de 200 dollars par observateur et par an, soit 350 x 200 dollars	70 000	

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

En dollars des Etats-Unis

b) Autres personnels militaires

Indemnité de subsistance pour les missions	12 395 000

Elle remplace le logement, les rations, les services de loisirs et de bien-être et autres prestations normalement fournis aux contingents, selon le barème applicable au lieu d'affectation

c) Frais de voyage du personnel militaire	2 704 000

Ils sont calculés dans l'hypothèse où les voyages seraient effectués par des moyens commerciaux, au coût moyen aller et retour de 5 200 dollars par personne, indemnité de subsistance comprise. Le montant prévu couvre 350 voyages aller et retour pour les observateurs (1 820 000 dollars), les voyages aller et retour des 83 autres membres du personnel militaire [non compris ceux des personnes - équipage et personnel d'entretien - affectées aux hélicoptères, lesquels figurent à part à la rubrique 12 ("Relèves/voyages")] à raison de deux voyages en 12 mois (863 000 dollars), et voyages aller et retour de quatre médecins (21 000 dollars).

2. Dépenses relatives au personnel civil

3. Les prévisions se fondent sur un tableau total de 242 postes ainsi répartis : 12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 109 postes d'agent des services généraux et du Service mobile et 115 postes d'agents recrutés sur le plan local. Sont également compris 6 postes d'appoint à New York (3 administrateurs et 3 agents des services généraux). Ces prévisions sont en recul de 88 postes par rapport à l'effectif actuellement autorisé du Groupe d'observateurs militaires (56 postes d'agent du Service mobile et des services généraux, 35 postes d'agent recruté sur le plan local, compensés par l'inscription au tableau de trois postes d'administrateur de plus).

4. Les trois postes d'administrateur P-4 supplémentaires se justifient par les considérations suivantes :

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

a) La mission devra bénéficier des services de deux interprètes - un pour chaque quartier général régional - car le Groupe souffre actuellement de l'absence de services d'interprétation;

b) Selon les dispositions actuelles, l'Intendant doit faire la navette entre les deux quartiers généraux régionaux. Cela oblige à prévoir un poste d'administrateur hors classe dans chacun d'eux. A l'heure actuelle, un seul en est doté et il faut en prévoir un pour l'autre quartier général.

		En dollars des Etats-Unis
a)	Traitements du personnel recruté sur le plan international	3 444 000
	Les traitements du personnel recruté sur le plan international, y compris les postes d'appoint, ont été estimés à partir des coûts standard. On a pris pour hypothèse un tableau de 127 fonctionnaires (18 administrateurs et 109 agents des services généraux et du Service mobile) et pour toute la période de 12 mois.	
b)	Salaires du personnel recruté sur le plan local	3 174 000
	Les salaires des 115 membres du personnel recrutés sur le plan local (répartis également entre la République islamique d'Iran et l'Iraq) ont été calculés en fonction des salaires locaux dans la zone de la mission.	
c)	Dépenses communes de personnel	13 077 000
	Elles sont calculées selon les barèmes standard mentionnés ci-dessus (5 399 000 dollars) et comprennent les indemnités journalières de subsistance à prévoir dans la zone de mission pour 121 membres du personnel recrutés sur le plan international (7 678 000 dollars)	
d)	Frais de voyages autorisés	88 000
	Ce montant comprend le coût de 17 voyages aller-retour à destination ou en provenance de New York pendant la période de 12 mois. (Coût moyen par voyage : 5 200 dollars, indemnité de voyage comprise.)	

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

	En dollars des Etats-Unis	
3. Location et entretien des locaux		302 000
5. Ce montant comprend les frais de location, et, éventuellement, les redevances pour l'occupation de bureaux (202 000 dollars). Sont également prévus aménagements, réparations, entretien général et services d'énergie et d'adduction d'eau (100 000 dollars).		
4. Location d'aéronefs		14 988 000
6. Ce montant comprend les objets de dépense suivants :		
a) Avions		
i) Un avion léger pouvant transporter 10 passagers, pour un loyer mensuel (assurance comprise) de 65 000 dollars	780 000	
ii) Un avion de taille moyenne d'une vingtaine de places, pour un coût (assurance comprise) de 2 100 dollars l'heure de vol, pour une moyenne de 90 heures de vol par mois.	2 268 000	
b) Hélicoptères		
Douze hélicoptères volant en moyenne 25 heures par mois chacun, pour un coût (assurance comprise) de 3 250 dollars l'heure de vol	11 700 000	
c) Carburant d'aviation		
Coût estimatif du carburant nécessaire aux aéronefs	240 000	
5. Location de navires-patrouilleurs		2 750 000
7. Il s'agit de la location et de l'exploitation de deux patrouilleurs côtiers, pour un coût estimatif (assurance comprise) de 114 600 dollars par unité et par mois.		
6. Transmissions		1 120 000

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

En dollars des Etats-Unis

8. Le montant de cette rubrique doit couvrir les services suivants :

Communications par satellite	59 000
Téléphone et télex	12 000
Utilisation des lignes téléphoniques terrestres du pays hôte	837 000
Valise diplomatique	32 000
Location d'un émetteur-récepteur par satellite	180 000

7. Achat de matériel de transport

9. Le matériel de transport nécessaire dans la zone d'opération ayant été acquis récemment, il n'est prévu aucune dépense à ce titre pendant la période considérée

8. Achat de matériels divers — 120 000

10. Le montant prévu doit couvrir le coût des article suivants :

Mobilier et fournitures de bureau	30 000
Matériel médical	20 000
Atelier de réparation automobile	30 000
Matériel de transmissions	40 000

9. Entretien et exploitation du matériel de transport — 1 054 000

11. Le montant prévu à cette rubrique vise l'entretien et l'exploitation d'un parc de 346 véhicules et couvre les objets de dépense suivants :

Essence, huile et lubrifiants	738 000
Pièces détachées pour véhicules automobiles	282 000
Pièces détachées pour matériels divers	34 000

10. Fournitures et services — 659 000

12. Figurent sous cette rubrique les coûts estimatifs des fournitures et services suivants :

Tenues et articles d'habillement	30 000
Soins médicaux et évacuations sanitaires	35 000
Fournitures et équipement médicaux	32 000
Produits d'entretien et de nettoyage	25 000
Intendance générale	100 000
Fournitures pour transmissions	90 000

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

	En dollars des Etats-Unis	
Contrats commerciaux d'assurance automobile en responsabilité civile	119 000	
Fournitures et matériel électriques	44 000	
Dédommagements divers	30 000	
Papeterie et fournitures de bureau	50 000	
Abonnements aux journaux et périodiques	5 000	
Services contractuels	50 000	
Dépenses officielles de représentation	9 000	
Vérification externe des comptes	15 000	
Fournitures et services divers	25 000	
11. Fret et camionnage		180 000

13. Il s'agit du coût de manutention et d'expédition, en provenance ou à destination de la zone de la mission, du matériel et des fournitures, y compris le fret, l'acheminement et de dédouanement.

12. Relèves/voyages	717 000

14. Ce montant couvre une opération de relève tous les six mois, avec départs groupés, pour les 112 personnes affectées aux hélicoptère, à raison d'une moyenne de 3 200 dollars chacune.

13. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité	400 000

15. Ce montant doit permettre de rembourser les gouvernements des indemnités versées aux membres de leur contingent en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès du Groupe d'observateurs militaires, selon les dispositions législatives et réglementaires du pays concerné.

14. Remboursement du coût standard aux gouvernements qui fournissent des contingents	2 399 000

16. Ce montant doit permettre de rembourser les gouvernements qui fournissent d'autres personnels militaires au Groupe d'observateurs des soldes et indemnités versées, au taux standard de 950 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, plus 280 dollars par personne et par mois pour un certain nombre de spécialistes (25 % des forces aériennes et navales et de la police militaire). On a tablé sur un effectif moyen de 195 personnes, tous grandes confondus, pour la période de 12 mois considérée, avec un taux de chevauchement de 0,5 %.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

En dollars des Etats-Unis

15. Amortissement des tenues et paquetages individuels 153 000

17. Il s'agit de rembourser aux gouvernements le coût d'amortissement des articles individuels d'habillement et d'équipement fournis à leurs personnels militaires, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois. On a tablé sur un effectif moyen de 195 personnes, tous grades confondus, pour la période de 12 mois considérée, avec un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

16. Système intégré d'information de gestion 372 000

18. Quote-part du financement du Système intégré d'information de gestion, inscrit au chapitre 28 A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 a/.

17. Contributions du personnel 1 968 000

19. Les dépenses en personnel ont été indiquées en termes nets aux rubriques 2 a) et 2 b). Le montant prévu représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire les contributrions auxquelles sont assujettis les fonctionnaires des Nations Unies en vertu du Statut du personnel de l'Organisation.

18. Recettes provenant des contributions du personnel (1 968 000)

20. Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisatoin. Tous les montants inscrits à ce titre que l'Assemblée générale n'aurait pas à expressément affectés à d'autres fins sont versés au Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres bénéficient à ce titre d'un à-valoir au prorata de leur contribution au financement du Groupe d'observateurs militaires. Le montant des contributions du personnel prévu à la rubrique 17 (Contributions du personnel) est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel.

Note

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1), vol. II.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE IV

Effectifs : tableau actuel et tableau proposé

		1989/1990	1990/1991
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SSG	1	1
	D-2	1	1
	D-1	1	1
	P-5	4	4
	P-4	5	8
		12	15
Agents des services généraux et autres fonctionnaires	Services généraux/ Service Mobile	168	112
	Personnel local	150	115
		330	242

Best Copy Available

Digitized by Dag Hammarskjöld Library